



## Installation coffret electrique sur mur mitoyen

-----  
Par tubulure

Bonjour

je repose ma question pas de réponse de la précédente, erreur de ma part,de rubrique ?

Mon habitation et terrain sont séparés par un mur(50 metres mitoyen ou en limite séparative(achat voila 20ans), l'entrée du voisin se trouve en prolongement du passage et en début du mur sur 7 metres,de l'autre coté de ce passage,en face mon terrain se trouve un autre terrain nouvellement vendu et en construction

pour imager

au centre le passage a droite moi,a gauche le nouveau voisin,dans le prolongement du passage plus bas,face au passage mon ancien voisin.Il doit y avoir une servitude de passage,entre mes deux voisins cette entrée ne me concerne pas,la mienne est de l'autre coté de mon terrain (a 24 metres)

Dernierement je me suis aperçus,que le mur avait été entierement percé pour y loger le coffret electrique,de mon terrain,derriere un arbre,j'ai decouvert le fond du coffret entouré de mousse expansive,je voudrais savoir si ce voisin est dans son droit d'utiliser ce mur pour son coffret,ne devait il pas utiliser son coté,ou apposer ce coffret contre le mur ou au pire regler le coté finition de mon coté (mur percé,fond du coffret,mousse expansive en excées )

MERCI et avec mes excuses pour la formulation